



Le glyphosate et ses effets sanitaires - Foire aux questions

Quelles données et quelles informations sont examinées par les autorités réglementaires pour évaluer l'innocuité pour la santé humaine ?

L'évaluation de l'innocuité pour la santé humaine inclut la prise en compte des résultats d'études de toxicité orale, cutanée et par inhalation faisant suite à des expositions uniques, multiples et pendant toute la durée de la vie de rats, de souris, de lapins et de chiens. En outre, elle prévoit des essais spécifiques qui évaluent si le glyphosate a un impact sur la génotoxicité, la neurotoxicité, les paramètres de la reproduction et du développement, ainsi que tout potentiel cancérigène suivant une exposition à long terme.

Quel a été le résultat des examens réglementaires menés à ce jour ?

Les évaluations sanitaires exhaustives réalisées par les autorités publiques ces 40 dernières années ont conclu de façon constante que le glyphosate ne pose pas de risque inacceptable pour la santé humaine. Dans l'Union européenne, le glyphosate a été approuvé en 2002 pour une période de 10 ans. L'évaluation pour la santé humaine a été basée sur les résultats de plus de 200 études toxicologiques. La conclusion qui en a été tirée est que le glyphosate remplit toutes les exigences de sécurité fixées par la législation de l'UE sur les herbicides.

Le glyphosate altère-t-il l'ADN humain ?

Les multiples examens toxicologiques faisant autorité conduits sur le glyphosate ont conclu de façon constante qu'il n'est pas génotoxique. Les quelques publications ayant rapporté des effets indésirables se sont avérées souffrir, après examen de l'intégrité et de la fiabilité de leurs données, d'un certain nombre de lacunes et/ou d'écarts par rapport aux méthodes de test validées à l'échelle internationale. Sur la base des études considérées comme fiables et appropriées pour l'évaluation des dangers et des risques, le glyphosate a clairement montré l'absence de propriétés génotoxiques dans les conditions pertinentes pour les humains.



www.glyphosate.eu

Y-a-t-il des preuves suggérant que le glyphosate peut causer le cancer ?

Au cours de ses 40 années d'existence, le glyphosate a été soumis à des évaluations de sa sécurité par de nombreux experts réglementaires et des comités d'examen faisant autorité. Aucun de ces examens comprenant l'évaluation d'études à long terme sur des rats et des souris n'a suggéré d'effet cancérigène lié au glyphosate. Un article de synthèse récent a conclu qu'aucune relation entre le glyphosate et la survenue d'un cancer quelconque ne peut être déduite du volume considérable de données épidémiologiques publiées.

Y-a-t-il un lien entre l'exposition au glyphosate et la maladie de Parkinson ?

De multiples études sur le glyphosate n'ont mis en évidence aucune preuve quelconque de neurotoxicité, et en particulier aucune preuve d'anomalies de type Parkinson. Dans la plus vaste étude épidémiologique conduite à ce jour, portant sur des agriculteurs des États-Unis (Étude sur la santé en milieu agricole), aucun risque accru de maladie de Parkinson n'a été trouvé. Si l'on considère que l'utilisation du glyphosate est très répandue, un nombre significatif de cas associés à une exposition soit aiguë, soit chronique, serait évident si le glyphosate était un agent responsable de cette maladie relativement courante.

Le glyphosate est-il préjudiciable à la reproduction et au développement ?

Les exigences réglementaires imposent que des tests de toxicité pour la reproduction et le développement soient effectués sur deux espèces de mammifères (rats et lapins) et qu'ils incluent une étude concernant la reproduction portant sur plusieurs générations. Sur la base des multiples études effectuées, l'UE, l'OMS et l'EPA des États-Unis ont conclu que le glyphosate n'est pas préjudiciable à la reproduction ou au développement des mammifères.

L'organisation Earth Open Source a-t-elle établi un lien entre l'exposition au glyphosate et les anomalies congénitales ?

Un rapport publié par Earth Open Source contient des critiques des évaluations de risques associés au glyphosate menées par les autorités officielles et met en avant certaines études *in vitro* qui ont signalé une toxicité sur le développement. Les autorités réglementaires ont trouvé ces études *in vitro* d'utilité limitée pour des décisions réglementaires, car elles ne reflètent pas des conditions réalistes d'exposition des animaux et des humains, et ne tiennent pas compte des barrières physiologiques (absorption, métabolisme et excrétion) qui limitent l'exposition. Les études *in vitro*, pour lesquelles



www.glyphosate.eu

des substances sont artificiellement administrées directement à des embryons, sont considérées comme moins fiables et moins pertinentes pour l'évaluation de risques pour les humains que les études sur les animaux.

Qu'a établi l'étude du Professeur Séralini et de ses collègues ?

L'étude menée par l'équipe d'une université française dirigée par Gilles-Éric Séralini prétendait avoir trouvé des effets, parmi lesquels le développement de tumeurs et une durée de vie plus courte, chez des rats de laboratoire alimentés avec du maïs génétiquement modifié NK603 et du glyphosate. Les agences réglementaires et des chercheurs individuels ont examiné cette étude dont ils ont critiqué la validité, indiquant que les résultats n'étaient pas appuyés par les données présentées ; que les conclusions n'étaient pas appropriées à une évaluation de risques ; que le modèle d'étude comportait des problèmes fondamentaux ; que des informations d'importance critique sur la méthodologie manquaient ; et que les données présentées n'appuyaient pas les interprétations des auteurs.

Pour plus d'information, veuillez visiter www.glyphosate.eu